



PRÉFET DE VAUCLUSE

Préfecture

Avignon, le **09 OCT. 2018**

Direction des moyens et de la coordination  
des politiques de l'Etat  
Service coordination, programmation,  
économie  
Affaire suivie par : M. FRAYSSINET  
Tél : 04 88 17 83 01  
Télécopie : 04 90 85 47 28

N°

Arrivé le

11 OCT. 2018

Original pour suite à donner :

Copie :

Le Préfet de Vaucluse  
à  
Mesdames et Messieurs  
les maires de Vaucluse  
(en communication  
à Mme la sous-préfète d'Apt  
et à M. le sous-préfet de Carpentras)

**Objet :** Avis de lancement de la consultation publique-schéma régional biomasse Provence-Alpes-Côte-d'Azur

**P.J. :** 1

La Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte (LTECV), a introduit la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB). Cette stratégie a pour vocation de développer les externalités positives liées à la mobilisation, et *de facto*, à l'utilisation accrue de la biomasse, notamment pour l'atténuation du changement climatique :

- La valorisation de la biomasse en énergie permet une utilisation moindre d'énergies fossiles (effet de substitution)
- La mobilisation de la biomasse et du bois, en particulier, s'articule avec la gestion durable de la ressource et ainsi à l'augmentation de son potentiel de captage du carbone (stockage net du carbone)
- La France possédant une importante ressource en biomasse, la présente stratégie a également pour objectif de permettre une meilleure indépendance énergétique du pays
- La résilience économique agricole et forestière, par le développement de filières compétitives et rémunératrices, pour les producteurs ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur

Différentes politiques publiques visent à développer l'usage de la bio-énergie et des matériaux bio-sourcés (au sens large). A l'appui de celles-ci, la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse vise trois objectifs opérationnels :

- Satisfaire en volume et en qualité l'approvisionnement de ces filières en développement,

L'accueil général de la préfecture vous accueille tous les jours de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

Le courrier doit être adressé à M. le Préfet sous forme impersonnelle : Préfecture de Vaucluse - 84905 AVIGNON Cedex 09  
Standard : 04 88 17 84 84 - Courriel : [pref-contact@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-contact@vaucluse.gouv.fr) - Internet : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

- Prévenir, et le cas échéant, gérer les éventuelles difficultés d'accès à la ressource pour les utilisateurs actuels de biomasse (prévenir les conflits d'usage)
- Optimiser les co-bénéfices de cette mobilisation et en prévenir les impacts potentiellement négatifs que ce soit du point de vue économique, social, environnemental (en relation avec la stratégie nationale bio-économie)

La production de biomasse est en premier lieu l'affaire des territoires dont est issue cette biomasse – ainsi la nouvelle génération de Plans Climat-Air-Energie Territoriaux intégrera des projets concrets en la matière.

Pour la coordination et le pilotage d'ensemble de ces projets de mobilisation ou de production de biomasse, en lien notamment avec le renforcement des compétences des conseils régionaux à ce niveau et les soutiens publics aux filières économiques, l'échelon régional est le plus approprié : c'est l'objet des schémas régionaux biomasse (SRB), co-élaborés par l'Etat et la Région, qui doivent décliner au niveau régional cette stratégie de mobilisation de la biomasse.

A ce titre, dans le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Conseil régional affiche des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables en particulier pour la biomasse dont les objectifs sont issus du schéma régional biomasse.

Dans ce cadre et pour pouvoir répondre à cette ambition, le préfet de région et le président du Conseil régional ont engagé fin 2016 l'élaboration du schéma régional biomasse Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le projet du schéma validé en septembre par les deux maîtres d'ouvrage doit être soumis à la consultation du public avant son adoption définitive qui aura lieu début 2019.

Cette consultation a lieu à partir du lundi 8 octobre 2018 avec la participation du public du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2018, dans les conditions fixées dans l'annonce en pièce jointe et sur les sites dédiés du Conseil régional et de la préfecture de région.

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, cette consultation doit être la plus large possible, au plus près des territoires, c'est à ce titre que je vous sollicite pour relayer l'information par voie d'affichage dans votre mairie et si possible mettre en ligne l'avis de lancement de la consultation publique sur votre site internet.



Bertrand GAUME

## **Elaboration du schéma régional biomasse Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

-----

### **Avis de lancement de la consultation publique sur le projet le 08 octobre 2018 Avec participation du public du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2018 inclus**

En application de l'article L. 123.19 du code de l'environnement

Le Préfet de région et le Président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont engagé les travaux d'élaboration du schéma régional biomasse selon les dispositions de l'article 197 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse.

Ce schéma doit traduire la déclinaison en région de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) telle que décrite dans le décret n°2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse.

Selon l'article L. 222-3-1 du code de l'environnement, le représentant de l'État dans la région et le président du conseil régional élaborent conjointement un schéma régional biomasse qui définit, en cohérence avec le plan régional de la forêt et du bois et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne, des objectifs de développement de l'énergie biomasse. Ces objectifs tiennent compte de la quantité, de la nature et de l'accessibilité des ressources disponibles ainsi que du tissu économique et industriel. Les objectifs incluent les sous-produits et déchets dans une logique d'économie circulaire. Le schéma veille à atteindre le bon équilibre régional et la bonne articulation des différents usages du bois afin d'optimiser l'utilisation de la ressource dans la lutte contre le changement climatique.

Le schéma est constitué en deux parties comprenant un premier volet portant sur l'état des lieux de la filière ainsi qu'un deuxième volet portant sur la stratégie régionale de mobilisation et de valorisation de la biomasse. Il sera complété par un résumé non technique.

Le présent schéma a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. A ce titre l'autorité environnementale a émis un avis sur le projet de schéma et son rapport environnemental. Les maîtres d'ouvrage ont apporté une réponse à cet avis.

Conformément aux textes en vigueur, le projet de schéma accompagné de son évaluation environnementale doit être soumis à la consultation du public avant d'être approuvé par les

maîtres d'ouvrage. L'objectif est d'adopter le schéma dans le courant du premier trimestre 2019.

**La participation du public à la consultation sur le projet aura lieu  
du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2018 inclus**

---

**Les modalités de cette consultation sont indiquées sur les sites Internet  
de la préfecture de région et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le présent avis est affiché respectivement dans les locaux de la préfecture de région ainsi que dans les locaux de l'Hôtel de Région. Il sera également mis à disposition du public sur les sites Internet :

**De la préfecture de région :**

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

**De la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

<http://www.maregionsud.fr>

Pour toute demande de renseignement complémentaire sur cette consultation publique :

[consultationpublique.srb@maregionsud.fr](mailto:consultationpublique.srb@maregionsud.fr)